
Procès-verbal de la 6^e séance ordinaire du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau, le **lundi 29 juin 2015** à compter de **18 h**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé et Micheline Marcotte Boucher et messieurs Pierre Boucher, Steve Kirk, commissaires.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et monsieur Patrick Courville, secrétaire général par intérim.

ABSENCE NON MOTIVÉE :

Madame Marie-France Gagnon (absence motivée)

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte.

E076-1506 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E077-1506 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2015 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 11 MAI 2015

La Direction générale fait part des vingt-quatre (24) avis de suivi de cette séance.

Adoptée à l'unanimité

**E078-1506 ENTÉRINEMENT DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT –
ENTRETIEN ET INSPECTION DES ASCENSEURS**

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec la firme Ascenseurs Régional vient à échéance le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 avril 2015 conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 11 mai 2015 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'entériner l'adjudication du contrat et d'accepter la soumission de la firme **KONE inc.**, située au 3330, rue de Miniac, Saint-Laurent, Québec, H4S 1Y4 au montant de **85 100,00 \$**, excluant les taxes pour l'entretien et l'inspection des ascenseurs pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018 avec possibilité de reconduction annuelle de gré à gré de deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Ascenseurs NAGLE inc. 2240, avenue Beaconsfield Montréal (Québec) H4A 2G8	92 232,80 \$
---	--------------

Ascenseur Régional 112-700, boul. Saint-Joseph Gatineau (Québec) J8Y 4B1	131 301,96 \$
--	---------------

DISSIDENCES : :

Adoptée à la majorité

**E079-1506 ENTÉRINEMENT DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT –
ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ALARME
INTRUSION**

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec la firme Protectron Système de Sécurité vient à échéance le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 avril 2015 conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 12 mai 2015 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'entériner l'adjudication du contrat et d'accepter la soumission de la firme **Alarme Provinciale inc.** située au 8420, rue Lebrun, Mirabel, Québec, J7N 1Y6 au montant de **54 306,15 \$**, excluant les taxes pour l'entretien et la surveillance du système d'alarme intrusion pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 août 2018 avec possibilité de reconduction annuelle de gré à gré de deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

GMS SECURITÉ 184, chemin Freeman Gatineau (Québec) J8Z 2B5	56 925,75 \$
DESLAURIERS 36, rue De Varennes, Unité 4 Gatineau (Québec) J8T 0B6	61 320,00 \$
Reliance Protectron Inc. 8481, boul. Langelier Montréal (Québec) H1P 2C3	70 298,00 \$
Stanley Black & Decker Canada Corporation 4780, rue St-Félix Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2J9	218 821,06 \$
Secur/24 202, boul. Sainte-Anne Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	295 600,00 \$

DISSIDENCES :

Adoptée à la majorité

**E080-1506 ADJUDICATION DU CONTRAT – ENTRETIEN SANITAIRE –
ÉCOLE L'OISEAU BLEU (SUPERFICIE PARTIELLE)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmis le 27 avril 2015 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 26 mai 2015 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission de la firme **Nasco Entretien ménager d'immeubles inc.** située au 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7 au montant de **47 992,65 \$**, excluant les taxes, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 avec possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions, et ce, pour l'entretien sanitaire d'une superficie partielle à l'école L'Oiseau Bleu.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

2698-1913 Québec Inc.
9235, rue Pierre-Bonne
Montréal (Québec) H1E 7J6

49 331,44 \$

Les Services ménagers Roy
9000, rue de l'Innovation
Anjou (Québec) H1J 2X9

50 815,00 \$

Adoptée à l'unanimité

**E081-1506 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE
EMBELLISSEMENT DES COURS D'ÉCOLE AJOUT DE
STRUCTURES DE JEUX – ÉCOLE DE TOURAINÉ (ÉDIFICE
GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 23 977,00 \$ du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de la *Mesure Embellissement des cours d'école 2013-2014*;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 47 955,00 \$ des contributeurs, soit;

– Campagne de financement;

27 720,00 \$

– Ville de Gatineau;	10 000,00 \$
– Club Optimiste de Touraine;	10 000,00 \$
– Commissaire de l'école (M. Normand Sylvestre);	235,00 \$
– Remboursement partiel de la taxe de 7,035%.	5 443,00 \$

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmis le 19 mai 2015 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 9 juin 2015 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 30 juin et devront être complétés au plus tard le 5 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission de la firme **Multi-Jeux Marlin** située au 1808, route Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 8P2 au montant de **56 311,00 \$**, excluant les taxes, pour l'ajout de structures de jeux à l'école de Touraine (édifice George-Étienne-Cartier).

Adoptée à l'unanimité

E082-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE NUMÉRO DE FICHE 4347530

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4347530 de l'école de l'Escalade vers l'école de Touraine le matin et de l'école de Touraine vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4347530;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école de Touraine et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école de Touraine le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4347530 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E083-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4466322**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4466322 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4466322;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4466322 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E084-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4429882**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4429882 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4429882;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4429882 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E085-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4465407**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4465407 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4465407;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4465407 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E086-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4464756**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4464756 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4464756;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4464756 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E087-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4423208**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4423208 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4423208;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4423208 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E088-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4534384**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4534384 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4534384;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4534384 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E089-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4534889**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Escalade et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4534889 de l'école de l'Escalade vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école de l'Escalade le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4534889;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Escalade, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de l'Escalade et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4534889 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E090-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4461620**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles du Bois Joli et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4461620 de l'école de du Bois Joli vers l'école des Trois-Saisons le matin et de l'école des Trois-Saisons vers l'école du Bois Joli le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4461620;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école du Bois Joli, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de du Bois Joli et l'école des Trois-Saisons le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4461620 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E091-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4436390**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles du Bois Joli et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4436390 de l'école du Bois Joli vers l'école de Touraine le matin et de l'école de Touraine vers l'école du Bois Joli le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4436390;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école du Bois Joli, de la direction de l'école de Touraine et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école de du Bois Joli et

l'école de Touraine le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4436390 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

**E092-1506 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4501466**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles du Bois Joli et des Cépages pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4501466 de l'école du Bois Joli vers l'école des Cépages le matin et de l'école des Cépages vers l'école du Bois Joli le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4501466;

CONSIDÉRANT que le point 4.4 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2015-2016 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école du Bois Joli, de la direction de l'école des Cépages et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'école du Bois Joli et l'école des Cépages le matin et le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4501466 pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

E093-1506 ADOPTION DU CALENDRIER D'EXAMEN DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de nommer les personnes suivantes pour procéder par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui de chèques émis par la Commission scolaire des Draveurs :

- 24 août 2015 : Madame Micheline Marcotte Boucher

- 26 octobre 2015 : _____

- 14 décembre 2015 : _____
- 1 février 2016 : _____
- 4 avril 2016 : _____
- 9 mai 2016 : _____
- 29 juin 2016 : _____

Adoptée à la majorité

E094-1506 ENTÉRINEMENT DE LA RECONDUCTION DU CONTRAT – ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT que le contrat pour les assurances générales de la Commission scolaire des Draveurs vient à échéance le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services offerts par la firme Aon Parizeau Inc. au cours de l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT que le contrat avec la firme Aon Parizeau Inc. comporte une clause de reconduction possible de gré à gré pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Micheline Marcotte Boucher de reconduire le contrat des assurances générales de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année 2015-2016, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, avec la firme **Aon Parizeau inc.** située au 700, rue De la Gauchetière Ouest, # 1800, Montréal, Québec, H3B 0A4, district de Montréal au montant de **83 622 \$**, excluant les taxes.

DISSIDENCE : Monsieur René-Guy Cantin enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité

E095-1506 DATE, HEURE ET LIEU DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015-2016

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif a été élaboré;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du Secrétariat général et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2015-2016 soit accepté comme suit :

Lundi 24 août 2015	18 h
Lundi 26 octobre 2015	18 h
Lundi 14 décembre 2015	18 h
Lundi 1 ^{er} février 2016	18 h
Lundi 4 avril 2016	18 h
Lundi 9 mai 2016	18 h
Mercredi 29 juin 2016	18 h

Lieu : Centre administratif, salle 003-004, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau;

QU'un avis public soit donné selon les articles 394 et 395 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

E096-1506 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF – DEMANDE DE L'ÉCOLE MASSÉ

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Loyer (circonscription 3);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 238 \$ au budget de l'école de Massé en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

E097-1506 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF – DEMANDE DE L'ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 259 \$ au budget de l'école du Nouveau-Monde en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E098-1506 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –
DEMANDE DE L'ÉCOLE DU BOIS JOLI**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Marie-France Gagnon (circonscription 10);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 239,50 \$ au budget de l'école du Bois Joli en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E099-1506 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –
DEMANDE DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur René-Guy Cantin (circonscription 2);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 363,50 \$ au budget de l'école de la Rose-des-Vents en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E100-1506 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –
DEMANDE DE L'ÉCOLE L'OISEAU BLEU**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Steve Kirk (circonscription 6);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de verser une somme de 235 \$ au budget de l'école L'Oiseau Bleu en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E101-1506 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –
DEMANDE DU CENTRE L'ESCALE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Normand Sylvestre (circonscription 4);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de verser une somme de 250 \$ au budget du Centre L'Escale en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E102-1506 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET DE
LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA
PÉRIODE DU 13 AVRIL AU 31 MAI 2015**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Claude Beaulieu a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants : 206570, 206591, 206598, 206600, 206625, 206649, 206658, 206702, 206735, 206779, 206830, 206884, 206901, 206915, 206979, 207006, 207020, 207035, 207050, 207099, 207218, 207232, 207298, 207334, 207356, 207373, 207390, 207423, 207464, 207539, 207636, 207686, 207725, 207777, 207853, 207904, 207939, 207970, 208051, 208214, 208327, 208397, 208825, 208867, 208927, 208961,

209219, 209384, 209386, 209434, 209504, 209510, 209616, 209676, 209721 durant la période du 13 avril au 31 mai 2015 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 13 avril au 31 mai 2015 inclusivement, pour un montant total de 13 558 333,24 \$.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication.

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le lundi 24 août 2015 à 18 h dans la salle Rolland-Bérubé.

E103-1506 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk que la séance soit levée. Il est 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Patrick Courville
Secrétaire général par intérim

Claude Beaulieu
Président